



**Département de l'intérieur
et de la mobilité**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

PR-861 II

DIFFUSION

- MM. Maudet
- Pagani
- Mmes Salerno
- Alder
- MM. Kanaan
- Moret
- Burri
- Krebs
- Lévrier
- Zagato
- Vicente
- Mermillod
- Schweri
- Mmes Heurtault-Malherbe
- Luthi

SCM
Service juridique
Dossiers

DÉCISION
du 30 AVR. 2012

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 30 janvier 2012

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le 03 MAI 2012
Séance CA du:
Décl. n°:
A traiter par:
Copies:

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 30 janvier 2012,
ayant pour objet :

**un crédit de 504 000 F destiné à la construction des réseaux de
collecteurs du bastion de Saint-Antoine, situés sur les parcelles de
Genève, section Cité, N^{os} 2973, 7122, 7229, 7230, 7234 propriétés du
domaine public communal, et N° 4277, propriété privé de la Ville de
Genève,**

EST APPROUVÉE.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :
Genève 2 ex
RF, DGM, SSCO-SF, SPDE 1 ex
SSCO 2 ex